



ASP B

Association pour la sauvegarde du patrimoine bâti breillois

06540 Breil-sur-Roya

www.ASPB.fr – contact@aspb.fr

Association loi 1901 – JO du 13 avril 2013

Conférence de consensus pour la définition d'un projet de restauration durable du village historique de Breil-sur-Roya

ACTIVITES ESTIVALES

Juillet – août 2022

Afin de répondre au mieux aux impératifs estivaux de chacun, et de laisser la place aux activités ludiques, une seule réunion d'ateliers aura lieu ce mois de juillet.

Samedi 9 juillet à 14h30 à la Ca de Breil

Ateliers 1 (Inondation), 2 (gypse), 3 (sismique) et 7 (juridique)

Objet : discussion des pré-conclusions de ces ateliers :

- sur les inquiétudes et les attentes des personnes surexposées à ces risques, et à leurs conséquences,
- et sur les analyses préliminaires des responsabilités publiques et privées en la matière par l'atelier n°7.

Etat d'avancement des ateliers en juillet – août

L'atelier 1 finalise ses cahiers de références descriptifs de l'évolution de l'aménagement des berges et du lit de la Roya depuis un siècle, sur les connaissances historiques des crues face au village, ainsi qu'un résumé des recommandations du rapport ministériel sur la catastrophe du 2 octobre 2022. Son attente est que les analyses préconisées par ce rapport public, pour réduire les obstacles à hauteur du village, soient entreprises et suivies d'effets.

L'atelier 2, qui s'appuie sur des connaissances antérieures réunies par l'ASP B, finalise également ses cahiers de références (historique du sinistre global sur le secteur Brancion, connaissance du terrain (sols), et des immeubles affectés. L'étude en cours, pour le compte de la Carf, devrait faire progresser ces domaines, en tenant compte de la forte aggravation de la situation suite à la tempête Alex. L'atelier attend avec intérêt la communication des résultats de cette étude. Il se préoccupe aussi de la prise en compte des immeubles moins endommagés.

L'atelier 3, qui a cadré les obligations légales de respect des règles de construction parasismique lors des modifications importantes, voire des démolitions, dans un îlot bâti continu, veillera à ce que les analyses et conclusions intègrent cette préoccupation. Il est refusé que les solutions adoptées exposent davantage les bâtiments « réputés stables ».

Les ateliers 4 et 5 profitent de l'été pour finaliser les collectes d'information sur les améliorations des espaces publics et sur la valorisation des petits patrimoines. Ils sont eux aussi en attente des premières propositions du bureau d'études Perrin et associés qui travaille pour l'ensemble du bourg de Breil, ainsi que de celles du bureau d'étude du Conseil départemental pour le boulevard Rouvier et les places qui le bordent. Dans cette dernière attente, il est convenu que l'atelier 4 concentrera ses efforts sur les besoins relatifs aux rues et ruelles intérieures au village.

L'atelier 6 se réunira en juillet, à une date non encore définie, pour finaliser le dépouillement de l'enquête, concernant les questions ouvertes (méthodologie et volontaires). Le dépouillement des questions à choix multiples est en cours, et analysé via un logiciel ad hoc.

L'atelier 7 qui est à la disposition des autres, pour leurs questionnements juridiques, a été sollicité et travaille auprès des trois ateliers dédiés à la réduction des risques de catastrophes, et aux responsabilités dans ce domaine, par négligences passives ou actives. Il vise la protection des victimes de dommages qui ne sont pas consécutifs à leurs négligences.

L'atelier 8, comme annoncé, ne se réunira à nouveau qu'après la rentrée. Toutefois, en synergie avec l'atelier 4, il a commencé l'inventaire des facteurs d'accidents dans le village, des difficultés de progression des secours, et autres problématiques liées à la sécurité des biens et des personnes dans le village historique.

Les membres de chacun des ateliers non convoqués le 9 juillet seront contactés dans le courant du mois pour faire le point sur l'avancement de leurs travaux et l'opportunité de dates pour leurs prochaines réunions.

